



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale des Infrastructures, des
Transports et de la Mer**

Nantes, le 11/08/20

*Direction des Infrastructures de Transports
Mission d'Appui du Réseau Routier National
Pôle Nord-Ouest*

Note à :

Monsieur Jérôme FOSSE
Responsable Construction Pilotage Opérationnel
Direction de la Construction
SAPN
BP 50073 – 60304 Senlis Cedex

Nos réf. : NC 2020-18

Vos réf. : PR/EL/2020o193

Affaire suivie par : Radoine DIK

radoine.dik@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 02 40 12 83 56 - Port : 06 63 33 66 22

Courriel : Marrn.Dit.Dgitm@developpement-durable.gouv.fr

OBJET :

Route Nationale	A 13	Localisation	Bourneville/Toutainville
Niveau d'Études	SDSDI/PDS	Maître Ouvrage	SAPN
Objet	A13 – Signalisation Pont-Audemer – Décision approbation modification SDSDI		
Référence	Note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation et des projets de définition de signalisation		
Pièce jointe :	<i>Avis DIT/GCA du 27/07/2020</i>		

Par courrier en date du 20 juillet 2020, en réponse à mon courrier du 28/04/20, vous m'avez transmis, pour avis, conformément à la note citée en référence, un dossier simplifié révisant le SDSDI de l'A13, ainsi que les fiches itinéraires modifiées, permettant de donner suite aux sollicitations relatives à la signalisation de Pont-Audemer.

Je fais mienne les observations formulées par GCA, dans son avis en pj, qui me permettent d'approuver les modifications proposées au SDSDI de l'A13, concernant les mentions de « Pont-Audemer Est » et « Pont-Audemer Centre », sous réserve de maintenir la mention « Brionne » dans le sens Paris-Caen au diffuseur n°26. La suppression demandée n'est effectivement pas justifiée.

Je donne également un avis favorable à l'approbation du PDS modifié, en intégrant les modifications rendues nécessaires par le maintien de la mention « Brionne ».

Je reste à votre disposition pour toute demande de précision complémentaire.

L'ingénieur Général Routes
En charge du Pôle Nord-Ouest
Jean-Luc Masson

Copie à : DGITM/DIT/MARRN – DGITM/DIT/GCA – Cerema NC



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale des Infrastructures,
des Transports et de la Mer**

Bron, le 27 juillet 2020

Direction des infrastructures de transport

Sous-direction de la gestion et du contrôle du réseau autoroutier concédé

Bureau des usagers et de l'exploitation

Nos réf. : 2020_07_A13_AvisGCA_SDS_PTAUD

Vos réf. : ---

Affaire suivie par : Hervé Cluzel

Tél. : 04 72 14 60 37

herve.cluzel@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Schéma directeur de signalisation d'itinéraire – Autoroute A13

Par courrier reçu le 24 juillet 2020, la société SAPN m'a transmis pour avis le projet de modification du schéma directeur de signalisation de direction de l'autoroute A13 visant à prendre en compte la desserte de l'agglomération de Pont-Audemer par les deux diffuseurs 26 et 27.

Ce dossier, conformément à la procédure définie par la note du 18 mai 2017, relative aux procédures d'élaboration d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation est soumis en projet à votre avis.

Je vous prie de trouver, ci-après, les observations de la sous-direction de la gestion et du contrôle du réseau autoroutier concédé.

L'éclatement de la mention « Pont-Audemer » dans le sens Paris-Caen entre les diffuseurs 26 (Pont-Audemer-est) et 27 (Pont-Audemer-centre) répond à la demande de la collectivité concernée.

**Monsieur Jean-Luc MASSON
Inspecteur général routes
Mission d'audit du réseau routier national
Pôle Nord-Ouest - M-A-N
9, rue René Viviani
BP 46223
44262 NANTES CEDEX 2**

L'application d'une solution orthodoxe devrait consister à signaler en filante au diffuseur 26 la mention « Pont-Audemer-centre » par opposition à la mention « Pont-Audemer-est » en sortie. L'apparition de cette mention de filante a normalement pour conséquence la signalisation obligatoire de toutes les mentions de filantes aujourd'hui facultatives sur ce diffuseur. Ceci aurait pour conséquence la signalisation dérogatoire de 6 mentions de filantes au lieu des 4 réglementaires au diffuseur 27.

L'ajout de « Pont-Audemer-centre » en filante a également pour conséquence la nécessité d'assurer la continuité de sa signalisation jusqu'au diffuseur 26 et donc également à la bifurcation A13-A131 où figurent actuellement 5 mentions de filantes. SAPN fait remarquer, à juste titre, que l'ajout de « Pont-Audemer-centre » imposerait de remettre en cause certaines mentions de filantes existantes ce qui ne peut se faire que dans le cadre d'une révision plus générale du schéma directeur d'A13.

Pour pallier les difficultés de mise en œuvre d'une solution de signalisation orthodoxe, SAPN propose de ne pas faire apparaître les mentions de filantes au diffuseur 26 et de compenser cette défaillance par l'usage d'un panneau D72 dans une composition dérogatoire.

En effet, les panneaux D72 ne font normalement apparaître que les numéros des diffuseurs desservant le pôle signalé. SAPN propose de compléter les numéros par les mentions « cardinales » « -est » et « -centre ».

Cette solution me semble être un compromis acceptable, mais je suggère que la fiche itinéraire mentionne dans la colonne « observations » que le recours à ce panneau D72 n'est qu'une solution provisoire et que la prise en compte de « Pont-Audemer-centre » en filante devra être mise en œuvre à la prochaine révision du schéma directeur d'A13 en particulier en cas de modification des liaisons vers Nantes.

La suppression de la mention « Brionne » dans le sens Paris-Caen au diffuseur 26 n'est pas justifiée.

Je n'ai pas d'observation sur la partie PDS en dehors de la prise en compte de la mention « Brionne » dans la composition des panneaux.

Copies à :

- DGITM/DIT/GCA1
- DGITM/DIT/GCA3

L'adjoint au sous-directeur de la gestion et du
contrôle du réseau autoroutier concédé,

Jean Schwander